



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

JUGENDPAKT 2017 - 2020

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA JEUNESSE

7 juillet 2017

1. Introduction

La base légale du plan d'action national en faveur de la jeunesse réside dans l'article 15 de la loi sur la jeunesse de 2008 :

(1) Tous les cinq ans le ministre adresse un rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg à la Chambre des Députés.

(2) Le plan d'action national pour la jeunesse établi par le ministre détermine l'orientation de la politique «Jeunesse».

La loi sur la jeunesse introduit ainsi un **outil de planification de la politique de la jeunesse** et met le plan d'action en lien avec les connaissances disponibles en matière de la jeunesse.

Le programme gouvernemental 2013 – 2018 prévoit dans ce contexte l'établissement d'un plan d'action national en faveur de la jeunesse.

Lors des discussions préparatoires sur le rapport national sur la situation de la jeunesse, les transitions des jeunes¹ vers l'âge adulte sont apparues comme le sujet le plus pressant. Selon l'introduction à l'avis du gouvernement accompagnant le rapport national paru début 2016, « *il s'agit d'un sujet qui s'est d'une certaine manière imposée au moment où ce rapport fut mis sur les rails. En effet, les années de crise qui ont commencé en 2008 ont eu et ont un impact certain sur les conditions de vie des jeunes, sur les opportunités qu'ils trouvent pour s'établir dans la vie. Les effets de cette crise sont, nous le savons maintenant, encore plus néfastes pour les jeunes que pour la population générale. Ce constat s'est imposé en Europe à partir des années 2010. Lors des discussions sur l'angle de vue particulier de ce rapport, la question des transitions apparut rapidement comme le sujet qu'il fallait mieux comprendre, vu les défis posés aux jeunes. Dans l'esprit de l'article 3 de la loi, des discussions eurent également lieu avec des représentants des organisations de jeunesse, Conférence Générale de la Jeunesse et Parlement des Jeunes, pour les associer à la démarche.*

*Si cependant, les **transitions des jeunes vers l'âge adulte** s'imposèrent comme sujet, il apparut également important de ne pas se limiter sur la transition qui vient à l'esprit le plus naturellement, celle entre le système éducatif et le marché de l'emploi. En effet, le passage à l'âge adulte est une question autrement plus complexe que **l'accès au marché de l'emploi**. C'est une personne dans sa globalité qui accède à l'âge adulte, non seulement un travailleur. Devenir adulte veut également dire **quitter son domicile familial**, fonder une famille. Il y a derrière cette question toute une série d'autres questions, celle du logement notamment. Etre adulte veut dire par ailleurs **participer pleinement à la définition de notre avenir commun** et à nos modèles de société, c'est-à-dire participer politiquement. Avec l'accès au droit de vote à la majorité, cette participation politique s'accomplit. La citoyenneté est cependant plus complexe que le seul droit de vote. Derrière la participation active aux élections se pose la question de la participation plus poussée aux processus politiques, mais aussi celles de l'engagement social, au sein d'associations notamment, qui constituent un vecteur d'intégration important au Luxembourg.*

¹ La population cible des "jeunes" inclut dans le cadre du présent plan d'action les jeunes masculins ainsi que les jeunes féminins.

Se profile ainsi une vue plus précise de ce que veut dire devenir adulte. Les transitions vers l'âge adulte sont multiples et posent des défis essentiels pour tout un chacun. Les aspects touchés dans ce rapport national sur la jeunesse sont ceux de l'accès au marché de l'emploi, de l'accès au logement, de l'accès à la citoyenneté. »

Les sujets prioritaires de ce plan d'action découlent directement des sujets analysés au niveau du rapport national sur la jeunesse, à savoir les **transitions des jeunes vers l'âge adulte dans le domaine de l'emploi, du logement et de la citoyenneté**. Le plan d'action définit les objectifs stratégiques en fonction desquels l'action de la politique de la jeunesse du gouvernement sera orientée d'ici 2020 en ce qui concerne les sujets en question.

A côté des sujets spécifiques dont traite le plan d'action, un **thème particulier est transversal** : le renforcement de **l'animation socio-éducative** dite « Jugendarbeit ».

L'animation socio-éducative englobe un large éventail d'activités (sociales, culturelles, éducatives, sportives ou politiques) effectuées avec, pour et par les jeunes dans le cadre d'un apprentissage non formel et informel de nouvelles compétences. Elle aide les jeunes à exploiter leur potentiel par la réalisation ou la participation volontaire à des activités concrètes et par le processus de l'apprentissage par le faire, « learning by doing ». Elle encourage le développement personnel, l'autonomie, l'initiative et la participation à la société.

La perception positive du jeune et de ses ressources détermine l'approche éducative de l'animation socio-éducative. Les jeunes sont considérés comme des individus compétents qui vivent chacun dans des contextes plus ou moins favorables à leur développement individuel et social qu'il s'agira d'adapter à leurs besoins respectifs.

L'animation socio-éducative, méthode utilisée dans l'accueil et l'encadrement des jeunes dans le secteur de l'éducation formelle, de l'éducation non-formelle et de l'aide à l'enfance, se caractérise par trois éléments principaux :

- L'initiative de réaliser une activité ou un projet vient des jeunes et le processus est géré par les jeunes eux-mêmes ;
- les activités ont lieu au sein des milieux de vie des jeunes ;
- le jeune et l'animateur socio-éducatif sont des partenaires égaux dans le contexte d'un processus d'apprentissage non-formel qui se met en place à travers les activités réalisées.

Les professionnels socio-éducatifs et psycho-sociaux qui travaillent au contact quotidien avec les jeunes notamment dans des espaces de l'éducation formelle, de l'éducation non-formelle et de l'aide à l'enfance, jouent un rôle essentiel dans une politique de la jeunesse qui veut mettre en avant les ressources des jeunes et avoir des résultats concrets au bénéfice des jeunes, raison pour laquelle la volonté de mettre en réseau, de soutenir et de reconnaître **l'animation socio-éducative comme outil important de renforcement des capacités des jeunes** sera une priorité dans toutes les chapitres du plan d'action national de la jeunesse.

Le plan d'action national couvre les années 2017 – 2020. Le contenu a été élaboré **sur base de consultations** préliminaires avec les acteurs des ministères et administrations concernés et acteurs de la jeunesse et de la société civile.

Le plan d'action national engage les efforts de plusieurs ministères et administrations ainsi que leur collaboration interministérielle et leur **travail en réseau**. Le plan d'action national couvre plusieurs champs politiques et fait encourir la responsabilité de plusieurs départements ministériels et administratifs compétents en matière de la jeunesse, de l'éducation nationale, du logement, de l'emploi, de la famille, de l'égalité des chances et de la santé.

Sa mise en place est **coordonnée par le comité interministériel de la jeunesse**, organe de coordination des actions politiques en faveur de la jeunesse selon la loi de la jeunesse de 2008. Le **monitoring annuel** de la mise en œuvre du plan d'action se fera en fonction d'une procédure d'évaluation et de rapportage à définir par le comité interministériel de la jeunesse.

Le comité interministériel de la jeunesse suivra de près l'évolution et le développement de l'impact du plan d'action sur les jeunes et considérera les nouveaux besoins émergents pour déterminer le prochain sujet qui fera l'objet du **troisième Rapport national sur la situation de la jeunesse** au Luxembourg, à paraître en 2020.

2. Faciliter la transition vers l'emploi

Les jeunes sont confrontés aujourd'hui à de multiples défis dans le cadre de la transition vers la vie active. Le chômage des jeunes résidents luxembourgeois est assez élevé comparé à celui des chômeurs en général, même s'il connaît une tendance décroissante depuis quelques années. Le défi que les niveaux de qualification ne suffisent plus à la demande du marché de l'emploi persiste, surtout en ce qui concerne les jeunes avec des niveaux de qualification faibles.

Les jeunes à faibles ressources et vulnérables, qui souvent n'ont pas choisi leur situation mais qui ont vécu des privations relationnelles, familiales ou de santé, ont besoin d'avoir une deuxième chance pour premièrement prendre pied sur le marché de l'emploi ou dans une occupation rémunérée et deuxièmement de bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif qui correspond à leurs besoins et qui permettra de faciliter le développement de leur potentiel.

Le rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg a permis de dresser un tableau assez précis sur la situation, les besoins, les stratégies et le potentiel des jeunes à faibles ressources, bénéficiaires de mesures d'aide, décrocheurs scolaires ou jeunes faiblement qualifiés. Les résultats nous indiquent que ces jeunes ont tous la volonté de participer à la vie active et d'avoir une occupation ou un emploi rémunéré, mais que certains facteurs les retiennent de développer leur potentiel. Ils ont au cours de leur enfance et de leur jeunesse fait de maintes expériences d'exclusion, de manque de relation et de soutien familial ou de violence, qui font qu'ils n'ont ni les capacités ni les opportunités suffisantes pour prendre en charge leur développement personnel et social.

Dans un tel contexte, la politique de l'éducation, de la jeunesse et de l'emploi doivent proposer des opportunités et développer des voies de formation formelles et non-formelles qui permettent aux jeunes en général et surtout aux jeunes à faibles ressources de développer leurs compétences tout au long du cursus scolaire et lors de la transition vers la vie active. Il ne suffit plus de former et de certifier les compétences scolaires des jeunes mais il faut également faciliter les trajectoires et les transitions qui comprennent notamment une orientation professionnelle et une orientation de vie qui sont de qualité et qui correspondent aux besoins réels du marché de l'emploi. Ceci nécessite une collaboration renforcée entre les écoles, le monde du travail et les entreprises.

Une telle orientation doit également viser une bonne adaptation de la formation ou de la mesure aux besoins et aux aspirations du jeune et la présence de personnes de référence et de confiance qui l'aident à développer la confiance en soi nécessaire pour gérer la transition de façon autonome (Selbstwirksamkeit). L'animation socio-éducatif, méthodologie propre visant le développement personnel et social du jeune dans le contexte d'une éducation non-formelle, est un outil intéressant à développer à cet égard.

Axe 1 : Améliorer la connaissance sur les groupes à risque

Afin de pouvoir offrir des cursus scolaires, formations et mesures adaptés et diversifiés en fonction de différents publics cibles, il est important d'étudier les résultats de recherche quantitatifs et qualitatifs sur les élèves, les jeunes bénéficiaires de mesures spécifiques, les jeunes NEET, les jeunes en situation de handicap, les jeunes à besoins de santé physiques et/ou psychologiques et les jeunes décrocheurs et de cultiver une connaissance approfondie sur les facteurs qui influencent leur situation ainsi qu'une compréhension commune des défis à relever par la politique à leur égard.

- ❖ Développer davantage la connaissance sur les jeunes par une exploitation accrue des résultats de recherche notamment des données HBSC en collaboration avec le Ministère de la Santé, l'Observatoire de l'enfance, l'Observatoire de la jeunesse et l'Observatoire national de la qualité scolaire en vue de la définition quantitative et qualitative des besoins en matière de mesures d'aide et de formation
- ❖ Exploiter et diffuser les résultats de l'étude « NEET » réalisée par le SNJ, l'IGSS et le LISER et pérenniser les outils statistiques développés en vue d'un monitoring continu
- ❖ Faciliter et renforcer la communication et la réflexion sur les groupes à risque au sein du secteur de l'éducation formelle et non-formelle en concertation avec les acteurs scientifiques, les enseignants, les professionnels socio-éducatifs et psycho-sociaux et les jeunes

Axe 2 : Renforcer les capacités des jeunes à faibles ressources dans l'éducation formelle et l'éducation non-formelle

Les jeunes à faibles ressources ou à besoins de santé spécifiques ont moins de chance à décrocher un diplôme. Le système scolaire est basé en premier lieu sur l'évaluation des connaissances, un certain nombre de jeunes échouent ou ne réussissent pas à cause d'un manque d'adaptation du système à leurs besoins spécifiques. Afin de former les jeunes à faibles ressources selon leur rythme et afin de promouvoir le développement de leur potentiel à travers l'éducation non-formelle, de nouveaux concepts pilotes de l'animation socio-éducative dite « Jugendarbeit » seront mis en place au sein de l'enseignement secondaire en collaboration avec les acteurs de la jeunesse locaux et l'ensemble des acteurs socio-éducatifs et psycho-sociaux concernés.

- ❖ Faciliter un échange sur les concepts d'intervention des différents acteurs socio-éducatifs tels que les équipes socio-éducatives des lycées, SPAS, internats et SNJ afin de développer des outils et des pratiques cohérentes notamment à l'aide d'une plateforme multisectorielle « Jugendarbeit »
- ❖ Développer et conceptualiser l'offre de l'animation socio-éducative au sein des établissements scolaires et étudier et explorer des concepts d'acquisition de compétences sociales et de compétences liées à la vie quotidienne « life skills »
- ❖ Explorer les moyens dans le domaine de l'éducation non-formelle dans le but de faciliter aux élèves l'accès à certaines voies de formation

Axe 3 : Développer le dispositif de la « Garantie pour la jeunesse » en concertation avec le secteur du travail et de l'emploi

Suite à la recommandation du Conseil des ministres de l'Union européenne relative à la Garantie pour la jeunesse en avril 2013 et suite au lancement d'un dispositif spécifique impliquant les ministères compétents pour l'emploi, l'éducation nationale et la jeunesse en juin 2014 visant la garantie d'une offre de qualité endéans 4 mois (formation, stage, emploi, apprentissage ou autre offre d'activité formatrice) pour chaque jeune en-dessous de 25 ans, un grand nombre d'efforts ont été réalisés afin d'optimiser le profilage des jeunes demandeurs d'emploi et des programmes, d'étudier en détail les besoins des NEET et de mettre en place de nouveaux outils de mise en contact avec les jeunes NEET au sein de leurs communautés locales (outreach youth work). De même, des efforts interministériels ont été investis pour faciliter l'accès à l'emploi des plus défavorisés tel le programme « Jobelo ».

Après l'évaluation du dispositif par la Commission européenne en octobre 2016, de nouvelles recommandations ont été formulées qui visent la coordination et le travail en partenariat entre les acteurs de l'éducation et de l'emploi, l'accent sur le public cible des jeunes NEET et les jeunes faiblement qualifiés, le partenariat avec les employeurs et l'amélioration de la qualité de l'offre à travers des mesures adaptées aux besoins des jeunes (matching).

- ❖ Augmenter la visibilité et la qualité des mesures dans le domaine du outreach, de l'activation, de la formation et du support des jeunes NEET et des décrocheurs scolaires
- ❖ Analyser et optimiser l'adaptation des politiques et pratiques de l'éducation et de l'orientation professionnelle aux réalités et aux besoins du marché de l'emploi dans une optique de transition harmonieuse et durable vers le marché de l'emploi, notamment par le concours de la Maison de l'orientation
- ❖ Promouvoir des formations et mesures qui préparent les jeunes aux métiers de demain dans le contexte de digitalisation du monde du travail
- ❖ Développer la concertation entre les acteurs politiques, les prestataires de l'éducation, de la jeunesse et de l'emploi, les jeunes et les patrons en vue de la formalisation d'une stratégie durable du dispositif de la « Garantie pour la jeunesse »

3. Jeunes et Logement

Dans le domaine de la vie privée, devenir adulte importe également des défis liés à la transition. Devenir adulte veut dire fonder une famille indépendante de la famille des parents. Etre en mesure de disposer de son propre logement fait partie de cette transition.

Cette question de l'accès au logement revête une importance particulière au Luxembourg. Surtout les jeunes et les personnes disposant d'un revenu faible ont des difficultés d'accéder au marché du logement.

L'Etat propose un certain nombre d'aides en général. Le rapport national sur la situation de la jeunesse présente un tableau complet de ces aides étatiques. Les jeunes ne sont cependant pas égaux par rapport à cette question de l'accès au logement. Si beaucoup de jeunes profitent des mêmes aides que la population en général, dont les aides au logement et les aides à la pierre, certains groupes connaissent des difficultés particulières. Ce peuvent être des jeunes majeurs encore élèves ou étudiants qui voient leur scolarité en danger en raison de difficultés de logement ou des jeunes adultes qui accèdent au marché du travail pour la première fois et se trouvent dans des emplois précaires, voire des statuts de stagiaires. Le rapport national sur la jeunesse montre que dans le domaine de l'accès au logement, le milieu familial, par les ressources matérielles qu'il peut ou non apporter au jeune, joue un rôle important. Or ce soutien matériel n'est pas toujours fourni. Certains jeunes vivent dans des situations familiales difficiles qui mettent en péril leur transition vers l'âge adulte parce qu'ils ne peuvent prétendre à vivre seuls vu leur situation de revenu.

Un autre groupe qui connaît des difficultés particulières sont les jeunes en situation de handicap et les jeunes qui sortent des institutions du système de l'aide à l'enfance. Ceux-ci, au-delà de la question de l'accès au logement, doivent mener une vie autonome alors qu'ils ont des besoins spécifiques ou bien passé une partie de leur jeunesse dans des institutions ou des milieux de vie encadrés.

Axe 1 : Développer et formaliser une politique intersectorielle commune en matière de logement pour jeunes

Les travaux de préparation ayant mené au rapport national sur la situation de la jeunesse ont permis de développer des collaborations importantes autour de la question des jeunes et du logement et ont résulté dans la création d'un groupe de travail interministériel associant les départements et services des secteurs de l'éducation, de la jeunesse, de la famille et du logement. En collaboration avec les auberges de jeunesse luxembourgeoises, un bon d'hébergement d'urgence a ainsi pu être mis en place pour parer aux demandes les plus urgentes de jeunes qui seraient obligés de loger dehors ou dans des foyers de nuit pour sans-abris. De même, les aides proposées aux jeunes en matière de soutien à la vie autonome ont pu être mises en cohérence.

Un engagement interministériel commun entre les ministères pourra permettre de développer une politique cohérente et structurée en matière de logement pour jeunes, spécifiant les objectifs, les outils et les ressources à mettre en place.

Par ailleurs, un cadre de référence « Aide à l'enfance » permettra d'introduire un dispositif d'assurance de la qualité des prestations dans le secteur en question. Le rapport national sur la situation de la jeunesse a montré que la préparation à l'autonomie des jeunes, vivant dans les structures de l'aide à l'enfance est une question réelle. Accueillis en institution, en principe jusqu'à la majorité, ils se retrouvent ensuite face au défi de mener une vie autonome. Une approche permettant une préparation à la vie autonome sera développée. Ceci est d'autant plus important que ces jeunes adultes ne peuvent souvent pas profiter, comme les autres jeunes adultes, d'un soutien familial, qui leur permettrait de rester au sein du foyer familial pendant une certaine période. Les structures et acteurs de l'aide à l'enfance, et plus particulièrement la Commission Qualité (COQUAL) du secteur de l'aide à l'enfance, sera mobilisée dans ce sens. La question de la préparation à la vie autonome sera également thématifiée au niveau de l'organisation des internats par la promotion accrue du développement de « life skills ».

- ❖ Renforcer la préparation à l'autonomie dans les structures de l'aide à l'enfance et des internats notamment dans le contexte du développement d'un futur cadre de référence « Aide à l'enfance »
- ❖ Adoption d'un « memorandum of understanding » intersectoriel formalisant l'engagement politique pour le monitoring des besoins et la mise en place de services spécifiques facilitant l'accès au logement pour jeunes qui sont confrontés à une transition difficile

Axe 2 : Augmenter l'offre de logements pour jeunes à risque

Durant les dernières années, l'État a fait des efforts pour augmenter l'offre de logements qui facilitent l'accès des jeunes en difficultés à un premier logement. Cela concerne le système de l'aide à l'enfance et son modèle des services de logements encadrés en milieu ouverts destinés aux jeunes usagers des structures de l'aide à l'enfance.

Par ailleurs, l'État a commencé à mettre en place des services de logements pour jeunes, moins encadrés et visant la prévention de l'exclusion sociale. Ces structures, développées notamment en collaboration avec les communes luxembourgeoises, s'adressent à des jeunes pour lesquels une difficulté de transition vers l'âge adulte se pose en premier lieu à cause d'un problème d'accès au logement propre. Les modèles de soutien financier existants, basés sur la réglementation en vigueur en matière d'aide au logement et à la pierre, ont été capitalisés pour la mise en place de nouveaux services pour jeunes qui engagent le Ministère du Logement ainsi que le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et qui seront davantage développés dans les années qui viennent.

Un recensement des demandes de jeunes adultes à la recherche urgente d'une solution à un problème de logement a été effectué auprès des services concernés durant l'automne 2016. Ce recensement a permis d'établir le nombre de demandes émanant de jeunes. Ce nombre reste très élevé et nécessite l'augmentation du nombre de logements, plus ou moins encadrés. La continuation du recensement permettra un monitoring de la situation et l'analyse des besoins des jeunes.

- ❖ Augmenter le nombre de services de logement encadré en milieu ouvert en collaboration avec les acteurs du secteur de l'aide à l'enfance
- ❖ Augmenter le nombre de services de logements pour jeunes qui sont confrontés à une transition difficile

Axe 3 : Faciliter la création de formes de logements alternatifs pour jeunes

Le rapport national sur la situation de la jeunesse confirme un modèle dominant sur le marché du logement qui est celui du propriétaire (autour des 70%). Dans la mesure où les jeunes, en couple ou célibataires, accèdent plus difficilement au marché du logement que la population en général, il est important de trouver des formes alternatives de logement. A l'heure actuelle, ces formes alternatives, telles que les colocations et le logement intergénérationnel, sont peu répandues. Le développement de ces formes de logement est entre autres contraint par l'existence de barrières administratives et juridiques. Notamment les contrats de bail et les règlements concernant les aides sociales doivent être mieux adaptées aux réalités de ces modèles alternatifs de logements.

Il est nécessaire d'analyser en profondeur cette thématique, d'en comprendre tous les aspects et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'émergence de formes de logements qui conviennent aux jeunes lorsqu'ils accèdent pour la première fois au marché du logement et se trouvent devant le défi de mener une vie autonome.

- ❖ Faciliter le développement de modèles alternatifs de logement et de vie pour jeunes notamment par l'analyse de la réglementation en vigueur et la mise en place d'un cadre réglementaire mieux adapté

4. Favoriser la participation de tous les jeunes

A côté de l'accès au marché du travail et de l'autonomie dans la vie privée, l'accès à une pleine citoyenneté occupe une place centrale dans le processus de transition vers l'âge adulte et fait partie des sujets classiques de la politique de la jeunesse depuis ses débuts.

Les différentes formes de participation des jeunes décrites dans le rapport national sur la situation de la jeunesse ont un effet positif sur la participation et l'engagement des jeunes, leur bien-être en général et l'intégration sociale, permettent le développement de compétences et connaissances et promeuvent les valeurs démocratiques.

Beaucoup d'avancées ont eu lieu durant les dernières années, notamment en termes de mise en place de structures permettant d'associer les jeunes aux prises de décision qui les concernent dont le Parlement des Jeunes, la Conférence Nationale des Elèves et le Dialogue structuré entre les jeunes et les acteurs politiques. Mais le rapport national relève également les catégories de jeunes parmi lesquelles l'engagement social et citoyen est moins présent, les jeunes non Luxembourgeois, les jeunes femmes et les jeunes avec un faible niveau d'éducation. Surtout le contexte national multiculturel nécessite des approches inclusives.

Le rapport relève l'importance de l'institution scolaire dans l'apprentissage citoyen. Si l'institution scolaire est un lieu central de l'apprentissage démocratique, les structures de l'éducation non-formelle y jouent également un rôle important. Le rapport national pointe notamment les possibilités des structures non-formelles dans le domaine de la jeunesse et recommande de développer des offres de bas seuil et orientées vers le vécu immédiat des jeunes pour renforcer l'engagement et les apprentissages démocratiques.

Axe 1: Positionner la participation des jeunes dans l'éducation formelle et non-formelle

La loi sur la jeunesse modifiée en 2016 renforce la qualité pédagogique dans les structures de l'éducation non-formelle dont les maisons de jeunes et introduit un cadre de référence pour l'éducation non-formelle. Selon ce cadre de référence, les structures accueillant des enfants et des jeunes devront obligatoirement développer leurs concepts pédagogiques en tenant compte d'une série de champs d'action, dont celui intitulé « Démocratie, valeurs, participation ». Par cet instrument, les questions de citoyenneté et de participation seront présentes dans toutes structures de l'éducation non-formelle. Afin de rendre vivant ce champ d'action, il sera important de proposer aux structures des idées, concepts, projets pilote et formations qui permettent le développement d'une expertise pédagogique en la matière.

Parallèlement, le projet de loi portant sur l'enseignement secondaire prévoit un certain nombre de domaines thématiques, dont la participation des élèves, par rapport auxquels les établissements scolaires devront élaborer une démarche d'intervention spécifique. L'ensemble des démarches d'intervention seront documentées au sein du plan de développement scolaire.

Au niveau du développement des politiques européennes de la jeunesse, le dispositif de participation politique des jeunes « dialogue structuré » a été mis en place par les ministres de la jeunesse européens en 2009. Le processus a créé une dynamique de renforcement des capacités des organisations de jeunesse luxembourgeoises. Les efforts de renforcement des capacités seront maintenus et élargis aux jeunes qui ne font pas partie d'une organisation de la jeunesse.

- ❖ Favoriser le développement d'une expertise thématique des acteurs de l'éducation non-formelle dans les domaines de « Démocratie, valeurs, participation » définis dans le cadre de référence « Education non-formelle des enfants et des jeunes »
- ❖ Développer une démarche propre pour la participation et la citoyenneté des élèves dans le milieu scolaire dans le cadre de la réforme scolaire et de l'autonomie des lycées
- ❖ Développer davantage l'outil du dialogue structuré comme instrument européen de participation politique des jeunes par le renforcement des capacités des organisations de la jeunesse et des jeunes qui ne sont pas membres d'une organisation de jeunesse

Axe 2: Développer une participation inclusive en faveur de groupes cibles particuliers

Le rapport national sur la situation de la jeunesse montre que la participation n'est pas toujours inclusive. Les jeunes femmes et les jeunes non Luxembourgeois sont moins représentés dans l'activité citoyenne. Il est important de développer des efforts particuliers envers ces groupes pour assurer que les initiatives qui favorisent la participation des jeunes ne reproduisent pas simplement les structures existantes, mais tentent également d'inclure différents groupes cibles de manière égale. Des efforts particuliers doivent être destinés à la participation de jeunes en situation de handicap.

La participation des jeunes se déroule à travers un certain nombre de projets, d'initiatives et l'adhérence à des organisations privées. A travers ses mécanismes de financement, l'État dispose d'outils qui peuvent encourager la recherche de formes de participation inclusives. Les subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes, les financements de projets, les conventions dans le domaine ASFT sont de tels instruments. Ces instruments seront mobilisés afin d'encourager la recherche et la mise en œuvre de nouveaux modèles de participation plus inclusifs.

Rendre la participation plus inclusive veut également dire reconnaître des formes de participation diverses. L'engagement des jeunes peut prendre des formes très différentes qui ne sont pas toujours reconnues comme telles parce qu'elles ne se déroulent pas selon les formes traditionnelles. L'action publique doit être en mesure de reconnaître et de soutenir différentes formes de participation des jeunes dont les événements d'expression de l'opinion en public.

- ❖ Encourager le développement de modèles de participation inclusifs à travers la mobilisation des outils existants (financements publics, formations, conventions, publications, projets pilote) tout en veillant à la cohérence avec les dispositifs et instruments d'intégration existants
- ❖ Favoriser le développement de concepts et de méthodes d'animation socio-éducative inclusive favorisant l'inclusion de jeunes en situation de handicap notamment à travers la collaboration et l'implication des maisons de jeunes

- ❖ Favoriser la participation à l'offre culturelle et la participation à travers l'expression artistique tout en exploitant son potentiel inclusif

Axe 3: Renforcer les capacités des acteurs de la participation par leur mise en réseau

Dans la foulée de la publication du rapport national sur la situation de la jeunesse 2017 - 2020, un séminaire réunissant des professionnels et des bénévoles engagés dans le domaine de la citoyenneté a montré l'existence d'une multitude d'initiatives. Que ce soit dans les lycées, dans l'éducation non-formelle, au niveau communal, au niveau national, à travers le Parlement des Jeunes ou le dialogue structuré, des initiatives encourageant la participation et la citoyenneté des jeunes existent à tous les niveaux de la société luxembourgeoise et sont portées par des acteurs très engagés, mais déconnectés les uns des autres.

Afin de renforcer les capacités de ces acteurs et de permettre leur mise en réseau, une plateforme d'échange sera créée. Cette plateforme aura pour mission d'analyser les besoins, de soutenir le développement de la qualité des offres existantes et de favoriser l'émergence de nouvelles formes de participation. La plateforme sera instaurée auprès du « Zentrum für politisch Bildung », centre de ressources pour l'éducation à la citoyenneté qui a été mis en place par le gouvernement pour appuyer les acteurs locaux dans la mise en place et l'amélioration des structures de participation des jeunes.

- ❖ Créer une plateforme de mise en réseau de tous les acteurs engagés sur les questions de la participation et de la citoyenneté des jeunes

Glossaire

COQUAL : Commission Qualité du secteur de l'Aide à l'enfance

HBSC : Health Behaviour in School-aged Children

IGSS : Inspection générale de la sécurité sociale

LISER : Luxembourg Institute of Socio-Economic Research

NEET : Not in Education, Employment, or Training

SNJ : Service national de la Jeunesse

SPAS : Service de Psychologie et d'Accompagnement Scolaires